

# Rapport au Comité permanent des comptes publics sur la mise à jour des mesures de rendement des programmes de soutien alimentaire d'AAC

## Introduction

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a administré trois programmes dans le cadre de la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19 : le Fonds d'urgence pour la transformation, le Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire et le Programme de récupération de surplus alimentaire.

En décembre 2021, la vérificatrice générale a déposé au Parlement un rapport intitulé *Protéger le système alimentaire du Canada*. Le rapport comportait des recommandations à l'intention de Pêches et Océans Canada, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Le Comité permanent des comptes publics a ensuite étudié le rapport de la vérificatrice générale et a présenté en mai 2022 son 14<sup>e</sup> rapport, *Protéger le système alimentaire du Canada*, qui comprenait la recommandation suivante adressée à AAC :

	<b>Recommandation du Comité</b>	<b>Réponse du gouvernement et statut</b>
<b>Recommandation 3</b>	Que, d'ici le 31 octobre 2022, Agriculture et Agroalimentaire Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape sur la manière dont le Ministère entend offrir ses programmes futurs de soutien alimentaire de façon équitable et transparente à toutes les parties concernées, y compris les demandeurs et les bénéficiaires.	<p>Le gouvernement appuie cette recommandation, et AAC est en voie de fournir un rapport d'étape d'ici le 31 octobre 2022 précisant les moyens qui seront mis en œuvre pour assurer l'équité et la transparence des futurs programmes de soutien alimentaire.</p> <p>Le gouvernement du Canada, conscient que la pandémie de COVID-19 entraînerait des perturbations dans les secteurs de la transformation et de la production alimentaires, et que les pertes d'emploi et de revenu entraîneraient des risques accrus d'insécurité alimentaire, a adopté des mesures rapides et énergiques pour protéger l'approvisionnement alimentaire du Canada et répondre aux risques accrus d'insécurité alimentaire chez les Canadiens.</p> <p>AAC a recours aux canaux existants pour administrer les programmes de protection des systèmes alimentaires et en assurer la surveillance. AAC administre les programmes de subventions et de contributions conformément aux mécanismes de contrôle du gouvernement du Canada, notamment à la politique et à la directive du Conseil du Trésor sur les paiements</p>

		<p>de transfert. Le Ministère a veillé à ce que des mécanismes de contrôle et de surveillance soient en place pour s'assurer que les fonds sont versés conformément aux directives, comme l'indique le rapport du BVG.</p> <p>AAC a apporté plusieurs améliorations à ses programmes pour en accroître la transparence et l'équité.</p> <p>AAC continue d'élaborer des directives internes et des formations pour garantir que ses programmes de soutien sont conformes à la politique et à la directive du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert et qu'ils sont exécutés de façon uniforme dans l'ensemble du Ministère. Les documents d'orientation, notamment un nouveau Guide des opérations des programmes, ont été revus pour guider le personnel chargé de la prestation des programmes dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de subventions et de contributions. Le formulaire de demande et le Guide du demandeur ont été mis à jour pour informer adéquatement leurs demandeurs et bien décrire les catégories de demandeurs et bénéficiaires admissibles, les types d'activités et de dépenses admissibles et les critères d'évaluation employés. AAC travaille avec le Secrétariat du Conseil du Trésor à l'élaboration de directives complémentaires pour les cas où un modèle de distribution de fonds par un intermédiaire est utilisé.</p>
--	--	---

## **Principales mesures prises en réponse au rapport de la vérificatrice générale**

### *Équité et transparence*

AAC s'engage à offrir tous ses programmes de façon équitable et transparente et à améliorer les outils et cadres de contrôle existants pour une surveillance accrue de ses programmes.

AAC s'engage à gérer les paiements de transfert de manière à tenir compte des risques, à trouver un juste équilibre entre le souci d'uniformité et de souplesse et à établir la bonne combinaison de bonnes pratiques de gestion, une administration simplifiée et des exigences claires en matière de rendement. Le Ministère veille à l'équilibre de la représentation géographique tout en assurant une certaine souplesse au niveau régional. Dans le cas d'une future programmation d'urgence, ces principes clés seront mis en avant à chaque étape de la conception et de la mise en œuvre du programme.

AAC a renforcé ses trousse de demande et ses processus normalisés, qui comprennent des formulaires de demande et des guides du demandeur, afin de donner plus de clarté aux demandeurs. Par des examens réguliers des résultats des audits, AAC s'engage à prendre des mesures pour régler tout problème systémique lié aux audits, et mettra à profit les constats tirés de ces derniers dans l'évaluation régulière et l'amélioration de ses outils de risque.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles et sans précédent présentées par la pandémie de COVID-19, AAC a modifié ou renoncé à certaines procédures et certains processus ministériels qui étaient auparavant la norme afin de s'assurer que les programmes d'urgence soient élaborés et lancés rapidement, tout en assurant une supervision, un contrôle et un suivi adéquats. Dans les futurs programmes d'urgence, AAC s'appuiera sur l'expérience de la pandémie pour faire évoluer ses processus et procédures ministériels normalisés pour soutenir la conception, l'exécution et la gestion des paiements de transfert. Conformément à ces procédures, AAC mènera des consultations auprès du public et de l'industrie sur le projet de programme, fera connaître ce dernier au moyen de communications générales et ciblées, sollicitera des déclarations d'intérêt, lancera un appel de propositions ouvert, évaluera les demandes et octroiera des fonds aux candidats retenus, conclura et administrera des ententes, effectuera une surveillance des projets jusqu'à l'achèvement des activités, mènera des audits et enfin, une fois que tous les rapports de rendement sont terminés et que toutes les conditions de l'entente ont été respectées, en avisera les bénéficiaires et validera avec eux que les projets sont terminés.

#### *Modèles de distribution de fonds par un intermédiaire*

Tout en tenant compte des contraintes de temps et des circonstances particulières, AAC s'efforcera d'assurer une meilleure articulation des exigences du programme pour les modèles de distribution de fonds par un intermédiaire. La conception et la prestation des programmes d'urgence seront plus transparentes et comprendront des demandes de déclarations d'intérêt présentées dans le cadre d'appels de propositions. Les mécanismes comprendront : des paramètres structurés quant aux exigences à respecter par les bénéficiaires en ce qui a trait aux ententes de financement, à la gestion de projet, à la production de rapports et à la distribution des fonds; une description claire du processus de sélection des bénéficiaires initiaux et de la justification connexe pour assurer l'adéquation, ainsi qu'une évaluation régulière des modèles de distribution de fonds par un intermédiaire pour veiller au respect des politiques et des exigences.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) prépare un document d'orientation provisoire à l'intention des spécialistes ministériels des paiements de transfert, qui met en évidence les principaux points à retenir et les principes qui sous-tendent les politiques. On s'attend à ce que le SCT fournisse des précisions sur les exigences associées aux ententes de financement (p. ex. des exemples de clauses) et sur les processus de surveillance et de contrôle (p. ex. le rôle des ministères dans l'élaboration des éléments de la conception du programme).

Dans l'intervalle, AAC a déjà mis en œuvre certaines pratiques exemplaires et facteurs à prendre en considération dans ses ententes de financement avec les bénéficiaires initiaux. La version préliminaire de la note d'information et des grands principes ont été communiqués aux gestionnaires et directeurs de programmes pour veiller à ce que leur processus de détermination et de sélection des bénéficiaires initiaux soit bien étayé et fondé sur la capacité des bénéficiaires initiaux à distribuer les fonds aux bénéficiaires finaux.

Les directives finales du SCT (prévues pour l'automne 2022) seront communiquées à tous les employés affectés à la prestation des programmes et seront intégrées aux outils de référence internes, y compris le Guide des programmes de subventions et contributions du Ministère. Des modèles d'ententes de financement types seront élaborés en

collaboration avec les Services juridiques et seront utilisés dans tous les programmes, ce qui permettra de garantir que les obligations des bénéficiaires et d'AAC sont cohérentes et transparentes.

*Exemples de nouvelles mesures : le Fonds des infrastructures alimentaires locales*

AAC a déjà apporté des améliorations à certains de ses processus, suite au rapport de la vérificatrice générale. À titre d'exemple, l'un des principaux programmes de soutien alimentaire d'AAC est le Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL), lancé en 2019. Le FIAL propose des investissements en matière d'infrastructures pour soutenir des projets dirigés par les collectivités ayant pour objectif d'améliorer l'accès à des aliments sains, nutritifs et locaux pour les Canadiens vulnérables à l'insécurité alimentaire. Le FIAL a été mis en œuvre par l'intermédiaire de quatre cycles de demandes, et a soutenu à la fois des projets à plus petite échelle et des projets de plus grande envergure et plus complexes axés sur les systèmes alimentaires.

La phase la plus récente du FIAL ciblait les groupes ayant obtenu moins de fonds du FIAL dans les volets précédents et présentant les taux les plus élevés d'insécurité alimentaire, avec un accent sur les groupes autochtones.

Lors de la préparation du dernier appel à candidatures du FIAL, qui s'est déroulé du 1<sup>er</sup> juin au 22 juillet 2022, les responsables ont instauré une période de préancement avant l'appel afin de maximiser la promotion du programme. La période de préancement s'est déroulée du 23 mars au 31 mai 2022 et a permis aux responsables de fournir un soutien personnalisé aux candidats potentiels et de leur donner suffisamment de temps pour établir des partenariats et préparer des demandes pour des projets de systèmes alimentaires, avant la période de réception des demandes.

AAC a publié un nouveau Guide du demandeur au début de la période de préancement et a travaillé en étroite collaboration avec d'autres ministères, notamment l'Agence canadienne de développement économique du Nord, Services aux Autochtones Canada, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et Emploi et Développement social Canada, pour accroître la portée des communications sur le programme.

Le communiqué d'AAC a été publié dans sept langues autochtones, en plus du français et de l'anglais, dans le but d'atteindre le plus grand nombre possible de demandeurs potentiels. AAC a créé un plan de diffusion et a mené de nombreuses activités de promotion, notamment des séances d'information en direct auxquelles ont participé plus de 400 personnes, ainsi que des discussions individuelles avec des demandeurs potentiels. Les bureaux régionaux du Ministère ont également participé à la promotion du FIAL auprès des candidats potentiels partout au Canada.

Les responsables du programme ont par ailleurs participé à une formation sur la sensibilisation aux réalités autochtones et les systèmes alimentaires autochtones afin d'offrir un soutien plus cohérent aux demandeurs et de travailler avec les communautés autochtones d'une manière adaptée à la culture. Lors du lancement officiel de la période de réception des demandes, le 1<sup>er</sup> juin, AAC a envoyé un rappel aux 1 000 intervenants qui avaient reçu l'information sur le préancement à la fin mars.

AAC a mis à jour son formulaire de demande pour le FIAL pour améliorer l'expérience des candidats potentiels. Les responsables ont également eu recours à un nouveau processus d'examen et à une nouvelle grille d'évaluation, fondés sur un processus concurrentiel et sur le mérite, avec notation/classement et hiérarchisation des projets pouvant être financés en fonction de critères établis. Les propositions de projets ont été examinées et évaluées par des fonctionnaires de la Direction générale des programmes, et des examens supplémentaires ont été effectués par des collègues des bureaux régionaux et des équipes chargées des politiques autochtones et des politiques alimentaires. Ces mesures ont favorisé une surveillance rigoureuse et ont permis d'atténuer les risques.

Comme l'indique le rapport d'étape d'AAC sur la recommandation 5, le Ministère a également saisi l'occasion de faire preuve d'innovation dans son approche en matière de rapports sur le rendement pour trouver un équilibre entre la nécessité de recueillir les renseignements sur les résultats pour évaluer les répercussions du programme et le soutien à l'autodétermination et l'autonomie des exigences de financement des programmes autochtones.

# Un rapport au Comité permanent des comptes publics sur les mesures de rendement actualisées des programmes de soutien alimentaire d'AAC

## Introduction

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a administré trois programmes dans le cadre de l'intervention du gouvernement à l'égard de la pandémie de COVID-19 : le Fonds d'urgence pour la transformation, le Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire et le Programme de récupération d'aliments excédentaires.

En décembre 2021, le rapport de la vérificatrice générale intitulé *Protéger le système alimentaire du Canada* a été déposé au Parlement, avec des recommandations adressées à Pêches et Océans Canada, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et à AAC.

Par la suite, le Comité permanent des comptes publics a étudié le rapport de la vérificatrice générale et, en mai 2022, a présenté son 14<sup>e</sup> rapport intitulé *Protéger le système alimentaire du Canada*, qui comprenait la recommandation suivante adressée à AAC :

	<b>Recommandation du Comité</b>	<b>Réponse du gouvernement et état de la situation</b>
<b>Recommandation 5</b>	Que, d'ici le 31 octobre 2022, Agriculture et Agroalimentaire Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape sur les mesures de rendement mises à jour qui lui permettent de recueillir des données suffisantes, cohérentes et pertinentes pour pouvoir évaluer l'atteinte des résultats visés par ses programmes de soutien à l'alimentation.	<p>Le gouvernement appuie cette recommandation, et il se prépare à présenter un rapport d'étape d'ici le 31 octobre 2022.</p> <p>AAC reconnaît l'importance d'adopter des stratégies solides de mesure du rendement et est déterminé à améliorer son information sur le rendement en portant une attention particulière à la consultation auprès des responsables de programme dès l'étape de présentation de mémoire au Cabinet et de présentation au Conseil du Trésor des nouvelles initiatives. Dans le cadre de cet engagement, AAC s'assure que des profils d'information sur le rendement existent et qu'ils sont mis en place pour chacun des programmes. Cet engagement fait aussi en sorte que les approches mentionnées aux présentes permettent à AAC d'obtenir suffisamment de données cohérentes et pertinentes pour atteindre les résultats de ses programmes et pour soutenir les systèmes alimentaires du Canada. En outre, AAC a ajouté de nouveaux champs à ses documents liés aux rapports de rendement pour l'un des programmes clés qui soutient les systèmes alimentaires du Canada. Des champs permettant</p>

		<p>de recueillir des données en vue de comparer plus amplement les projets et d'analyser les effets absolus du programme ont été ajoutés dans le cadre de ce programme, appelé Fonds des infrastructures alimentaires locales.</p> <p>AAC présentera au Comité permanent des comptes publics un rapport d'étape sur les mesures de rendement mises à jour destinées à ses programmes de soutien à l'alimentation avant le 31 octobre 2022.</p>
--	--	--

### Mesures clés prises à titre de réponse au rapport de la vérificatrice générale

AAC s'engage à améliorer le recueil de données suffisantes, cohérentes et pertinentes pour évaluer l'atteinte des résultats de ses programmes de soutien alimentaire.

À titre d'exemple, AAC a mis au point un document visant à orienter l'élaboration de profils d'information sur le rendement (PIR) pour les futurs programmes. Ce document de référence, présenté à l'annexe A, permettra de renforcer la capacité du Ministère à s'assurer que des processus efficaces de mesure et de production de rapports sont en place pour ses programmes. L'une des pratiques exemplaires relevées consiste à consulter AAC, le cas échéant, pour déterminer si d'autres directions générales (comme la Direction générale des politiques stratégiques) peuvent aider à mesurer les résultats, en particulier les résultats intermédiaires et finaux. Cela permettra de s'assurer qu'à mesure que de nouveaux programmes sont établis, leurs approches en matière de mesure du rendement tirent parti de tout processus de collecte de données déjà en place, ou que de nouveaux processus sont établis pour recueillir suffisamment de données pour évaluer la mesure dans laquelle le programme atteint les résultats prévus du programme.

AAC continuera de renforcer ses méthodes de mesure du rendement afin d'obtenir des données suffisantes, cohérentes et pertinentes pour ses programmes qui soutiennent les systèmes alimentaires du Canada.

Par exemple, les bénéficiaires de l'un des principaux programmes de soutien alimentaire d'AAC, le Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL), sont tenus de fournir des données quantitatives sur la quantité d'aliments produits/distribués avant et après le financement des projets. Plus précisément, le modèle de rendement comprend des tableaux permettant de saisir des données sur le volume de nourriture en poids, la valeur de la nourriture en dollars, le nombre de repas et le nombre de clients servis. Les lignes directrices incluses dans le modèle de rapport sur le rendement demandent aux bénéficiaires de financement de faire un rapport sur « autant de paramètres de mesure qu'[ils] sont en mesure de le faire, et qui sont en rapport avec [leur] organisation », reconnaissant que les différentes organisations de services alimentaires ont des méthodes et des approches de distribution alimentaire différentes. Les bénéficiaires de financement sont également invités à fournir des quantités avant/après pour tout autre paramètre en rapport avec leur organisation.

L'une des limites indiquées dans le rapport de la vérificatrice générale était qu'AAC permettait aux bénéficiaires de présenter des résultats quantitatifs en utilisant différentes unités, ce qui limitait la

comparabilité entre les projets ainsi que la capacité du Ministère à calculer une incidence globale absolue. En effet, pour les programmes de soutien alimentaire d'AAC, le Ministère n'a pas toujours demandé explicitement aux bénéficiaires d'indiquer l'unité et la période représentant leurs résultats en matière de volume ou de valeur des aliments, car les données déclarées sont ensuite utilisées pour calculer les augmentations ou les diminutions en pourcentage, qui ne dépendent pas de l'unité. Cela dit, AAC reconnaît que la collecte de renseignements sur les unités déclarées permet de calculer d'autres résultats, y compris la capacité d'analyser les répercussions absolues d'un programme plutôt que d'examiner exclusivement les changements au fil du temps.

L'annexe B présente le modèle de rapport sur le rendement qui a été utilisé pour le quatrième volet du FIAL. Les bénéficiaires du programme étaient toujours en mesure de choisir l'unité et la période qu'ils souhaitent utiliser pour établir leur rapport en fonction de leur organisation (voir les questions 6 et 7). Toutefois, comme AAC exige que les bénéficiaires indiquent l'unité et la période qu'ils utilisent, des calculs peuvent être effectués pour regrouper les résultats absolus obtenus par les projets.

L'inclusion de ces champs permet au Ministère de mieux comparer les résultats entre les projets et d'analyser les répercussions absolues des programmes de soutien alimentaire.

De plus, les bénéficiaires du FIAL qui reçoivent plus de 100 000 \$ de financement sont tenus de réaliser un sondage auprès des bénéficiaires ultimes afin de déterminer l'incidence que le projet a eue sur les Canadiens qui ont accès aux services offerts par les organismes de soutien alimentaire locaux financés par AAC. Les questions incluses dans le sondage sont similaires à celles contenues dans l'Enquête canadienne sur le revenu de Statistique Canada en ce qui concerne la sécurité alimentaire. Ces bénéficiaires de financement fournissent également des renseignements détaillés sur leurs partenariats organisationnels avant et après le financement des projets, ainsi que sur le nombre et le type de programmes/services alimentaires offerts avant et après le financement des projets.

La période de réception des demandes pour le volet le plus récent du programme, le FIAL-5, a pris fin en juillet 2022. Ce volet se concentre sur les groupes qui ont le moins bien réussi à obtenir des fonds du FIAL au cours des volets précédents et qui présentent les taux les plus élevés d'insécurité alimentaire, avec un accent particulier sur les groupes autochtones. Cette orientation a donné l'occasion au Ministère d'innover dans son approche en matière de rapport sur le rendement, de trouver un équilibre entre la collecte de l'information sur les résultats nécessaires pour évaluer les répercussions du programme, tout en soutenant l'autodétermination et l'autonomie des exigences de financement du programme autochtones. À la suite d'une série de discussions avec des représentants du Bureau de liaison scientifique avec les Autochtones d'AAC, de la Division des politiques autochtones de la Direction générale politiques stratégiques d'AAC et de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits de Services aux Autochtones Canada, un modèle modifié de rapport sur le rendement a été élaboré. Le modèle de rapport sur le rendement du FIAL-5 exige des bénéficiaires de financement qu'ils décrivent une histoire de l'incidence sur le client qui illustre la façon dont le financement a contribué à réduire l'insécurité alimentaire dans leur collectivité, et qu'ils indiquent la façon dont le projet a soutenu les méthodes traditionnelles de production ou de conservation des aliments dans la collectivité, le cas échéant. Avec les tableaux de mesures quantitatives, cette information permettra à AAC de recueillir des données suffisantes, cohérentes et pertinentes pour évaluer l'atteinte des résultats du programme.

## Document de référence pour guider l'élaboration de profils d'information sur le rendement (PIR)

### Introduction à l'élaboration des PIR

Il faut un PIR pour tous les programmes du répertoire des programmes.

Se veut un outil de gestion qui sert à orienter la production de renseignements sur le rendement (mesure et évaluation). Il sert aussi de référentiel pour les autres renseignements clés portant sur un programme et ses exigences en matière de mesure du rendement.

Les renseignements des PIR doivent appuyer la gestion et l'évaluation continues des programmes, la production de rapports parlementaires et la collecte de renseignements pour satisfaire aux besoins en information du Conseil du Trésor (p. ex. dans les présentations au Conseil du Trésor) et des organismes centraux.

Destiné à être actualisé en permanence et revu/révisé périodiquement.

## Éléments à prévoir dans les PIR

### Profil du programme

- Nom du programme
- Description du programme
- Agent responsable
- Dates de début et de fin
- Lien vers le CMR
- Renseignements financiers
- Métadonnées
- Nécessité d'un programme
- Besoins en matière d'évaluation
- Considérations stratégiques comme l'analyse de l'ACS Plus et les langues officielles.

### Détaillé du rendement

- Théorie du programme
- Modèle logique
- Extrants du programme
- Résultats du programme
- Indicateurs de rendement

## Annexe A : Document de référence pour guider l'élaboration de PIR

### Composantes du programme relatives aux extrants et aux résultats

- Indicateurs et renseignements pertinents sur les méthodes utilisées, les types de données, la fréquence de leur collecte, leurs sources et leurs propriétaires, ainsi que les cibles et seuils attribués à chaque indicateur, le cas échéant.
- Les résultats doivent décrire les répercussions attendues du programme, et les indicateurs de rendement doivent évaluer la mesure dans laquelle le programme atteint les résultats escomptés.

### Pratiques exemplaires pour l'élaboration de PIR

- ✓ S'assurer qu'il y a des résultats immédiats, intermédiaires et finaux.
- ✓ Les indicateurs de rendement peuvent être qualitatifs ou quantitatifs Habituellement, les indicateurs qualitatifs doivent utiliser une échelle de notation, p. ex. la qualité de la recherche est classée « excellente », « moyenne » ou « inférieure à la moyenne ».
- ✓ Préciser l'unité que les bénéficiaires utiliseront dans leurs rapports afin que les résultats puissent être facilement agrégés entre les projets.
- ✓ Veiller à ce que des indicateurs de rendement soient élaborés pour mesurer les répercussions du programme en matière d'ACS Plus.
- ✓ S'assurer que des indicateurs de rendement sont développés pour mesurer les répercussions du programme en matière de développement durable.
- ✓ Les mesures des extrants telles que le "nombre de" doivent être utilisées avec parcimonie.
- ✓ Les résultats doivent être clairs et expliquer les liens de cause à effet. Les résultats et les indicateurs de rendement doivent montrer une progression logique des principales répercussions du programme.
- ✓ Dans la mesure du possible, utilisez des indicateurs standard pour des programmes similaires.
- ✓ Il convient d'envisager de maintenir les indicateurs stables dans le temps afin de favoriser une production de rapports cohérente et plus significative. Ce faisant, tenir compte de la fiabilité et de la disponibilité des sources de données afin d'éviter des modifications non planifiées qui pourraient nuire à ces objectifs.
- ✓ Ajouter une colonne dans le tableau de mesure du rendement du PIR afin de déterminer quels indicateurs comprennent une optique ACS Plus ou contribuent aux engagements en matière de développement durable.
- ✓ Consulter AAC, le cas échéant, pour déterminer si d'autres directions générales (comme la DGPS) peuvent contribuer à la mesure des résultats, en particulier les résultats intermédiaires et finaux.
- ✓ Consulter d'autres ministères (c.-à-d. RNCAN, ECCC) lorsqu'il y a une programmation partagée.
- ✓ Le PIR doit être examiné par le chef de la mesure du rendement (à AAC, ce rôle relève de la Direction de la gestion stratégique).

## Annexe A : Document de référence pour guider l'élaboration de PIR

- ✓ Veiller à ce que l'effort requis pour collecter les données relatives aux indicateurs soit proportionnel au niveau de ressources du programme.

### Termes utiles

- Données de référence : Décrit l'état initial d'un indicateur.
- Cible : Peut être une valeur numérique unique ou une fourchette.

## Annexe B : Modèle de rapport sur le rendement pour le FIAL-4

### Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL) – Subventions Rapport sur le rendement

Ce modèle a pour but de satisfaire aux exigences en matière de rapport sur le rendement du projet. L'objectif est de recueillir des renseignements sur les résultats et les répercussions du projet. Ces renseignements serviront à faire rapport au Parlement et à rendre compte des réalisations aux fins de communication au sein du Ministère.

Nom du bénéficiaire :	
Numéro du projet :	
Date de début du projet (JJ-MM-AAAA) :	Date de fin du projet (JJ-MM-AAAA) : <b>31-03-2022</b>

Veuillez répondre aux questions suivantes en mettant un « X » dans la case qui correspond à votre réponse.

	Pas du tout 1	Un peu 2	Moyennement 3	Beaucoup 4	Considérablement 5
<p>1. Dans quelle mesure le projet a-t-il augmenté la <b>capacité</b> de votre organisation à fournir des aliments sains et nutritifs?</p> <p><i>Par <b>capacité</b>, on entend l'aptitude de votre organisation à augmenter la quantité d'aliments sains et nutritifs produits, stockés ou distribués grâce à l'investissement dans les infrastructures (équipements et matériel, notamment congélateurs, réfrigérateurs, camions, chambres froides, étagères, tables, cabines, systèmes énergétiques, équipements de cuisine, outils de jardinage, stocks de semences, nouveaux partenariats, etc.)</i></p>	<input type="checkbox"/>				
<p>2. Dans quelle mesure le projet a-t-il augmenté la <b>disponibilité</b> d'aliments sains et nutritifs dans votre collectivité?</p> <p><i>Par <b>disponibilité</b>, on entend la quantité d'aliments que les membres de la collectivité sont en mesure de se procurer. Les augmentations attribuables à l'investissement dans les infrastructures pourraient notamment inclure une augmentation de la quantité d'aliments produits et distribués, du nombre de repas fournis, du type de services alimentaires offerts, du nombre d'endroits fournissant des services alimentaires, etc.</i></p>	<input type="checkbox"/>				
<p>3. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à réduire l'<b>insécurité alimentaire des ménages</b> dans la collectivité que vous servez?</p> <p><i>Aux fins du présent rapport sur le rendement, l'<b>insécurité alimentaire des ménages</b> désigne l'incapacité des membres d'un ménage d'accéder, sur le plan financier ou physique, à</i></p>	<input type="checkbox"/>				

## Annexe B : Modèle de rapport sur le rendement pour le FIAL-4

	Pas du tout 1	Un peu 2	Moyennement 3	Beaucoup 4	Considérablement 5
<i>une quantité suffisante d'aliments salubres, sains et diversifiés sur le plan culturel.</i>					
4. Dans quelle mesure l'infrastructure a-t-elle contribué à la <b>stabilité</b> du niveau de sécurité alimentaire dans la collectivité?  <i>Par <b>stabilité</b>, on entend que les aliments sont disponibles et accessibles de façon continue, sans lacune ni interruption dans l'accès, la disponibilité ou l'utilisation.</i>	<input type="checkbox"/>				

5. Veuillez indiquer les groupes vulnérables qui ont profité des investissements en infrastructure de ce projet.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap | <input type="checkbox"/> LGBTQ2+  |
| <input type="checkbox"/> Jeunes                             | <input type="checkbox"/> Sans-abri  |
| <input type="checkbox"/> Autochtones                        | <input type="checkbox"/> Groupes confrontés à des obstacles sociaux ou à l'emploi |
| <input type="checkbox"/> Minorités visibles                 | <input type="checkbox"/> Nouveaux arrivants au Canada (y compris les réfugiés)    |
| <input type="checkbox"/> Ménages à faible revenu            | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :                                       |
| <input type="checkbox"/> Aînés à faible revenu              |   |

6. Veuillez indiquer la quantité d'aliments produite ou distribuée avant et après le projet, en utilisant autant de paramètres de mesure que possible, en rapport avec votre organisation.

Volume d'aliments	
Avant le projet	
Une fois le projet achevé	
Unité	<input type="checkbox"/> Livres <input type="checkbox"/> Kilogrammes
Fréquence	<input type="checkbox"/> Par semaine <input type="checkbox"/> Par mois

Valeur des aliments (en \$)	
Avant le projet	
Une fois le projet achevé	
Fréquence	<input type="checkbox"/> Par semaine <input type="checkbox"/> Par mois

Nombre de repas	
Avant le projet	
Une fois le projet achevé	
Fréquence	<input type="checkbox"/> Par semaine <input type="checkbox"/> Par mois

Nombre de clients servis	
Avant le projet	
Une fois le projet achevé	
Fréquence	<input type="checkbox"/> Par semaine <input type="checkbox"/> Par mois

## Annexe B : Modèle de rapport sur le rendement pour le FIAL-4

7. Veuillez énumérer tout autre paramètre en rapport avec votre organisation (p. ex. la capacité d'entreposage frigorifique, la durée de la saison de croissance, le nombre de programmes de littératie alimentaire offerts, les heures d'ouverture, etc.). Pour chacun, veuillez indiquer les valeurs avant et après, l'unité et la fréquence.

8. Veuillez expliquer toute différence entre les attentes de votre organisation à l'égard du projet et les résultats réels.

9. **Pour les projets qui comprenaient l'achat d'un véhicule réfrigéré :** Veuillez confirmer si le ratio de partage des coûts minimum de 15 %, indiqué dans l'entente de subvention, a été respecté ou non. Si ce n'est pas le cas, veuillez expliquer pourquoi.

10. Veuillez décrire tout autre résultat obtenu grâce aux investissements en infrastructure de votre projet, notamment en matière de création de partenariats, de développement économique local, de résultats environnementaux et de résultats en matière de santé. N'hésitez pas à fournir tout commentaire concernant l'ensemble du projet (y compris les résultats inattendus, les réalisations importantes, les défis et les leçons apprises).